

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°005

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 17 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENZI Ling.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Kilani KAMALA
Madame Sophie VALLY
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Jean-François MONINO

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : Avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Aubervilliers, l'Etablissement public territorial Plaine Commune et l'Etablissement public foncier d'Ile de France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Aubervilliers, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), le 7 juillet 2009, pour une mission de maîtrise et de veille foncière, modifiée par avenants des 1^{er} septembre 2010, 19 janvier 2012 et 12 avril 2012 ;

Considérant la nécessité de mener des actions de maîtrise foncière sur plusieurs secteurs de la commune présentant des opportunités de mutations et de reconversions ;

Considérant que l'EPFIF mène cette politique foncière sur des périmètres de maîtrise et de veille foncière définis;

Considérant que la mission de maîtrise foncière permet d'acheter les biens nécessaires à la mise en œuvre du projet et de les porter le temps de l'avancement de la définition des projets et des éventuelles procédures d'aménagement ;

Considérant que l'action de veille foncière conduite sur plusieurs périmètres permet de procéder à quelques acquisitions ponctuelles en diffus en dehors des secteurs de maîtrise foncière définis plus haut ;

Considérant qu'il convient de prolonger, par avenant, pour une durée supplémentaire d'un an la convention d'intervention foncière arrivant à terme le 7 juillet 2018 afin de permettre la poursuite de l'intervention de l'EPFIF sur le territoire de la commune ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

AUTORISE la signature de l'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune à laquelle l'établissement public territorial Plaine Commune vient aux droits et obligations et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France.

Reçu en préfecture le : 19/01/18
Publié le : 19/01/18
Certifié exécutoire : 19/01/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

